



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Remorque marine d'autoroute	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7044-170085/A	<b>Date</b> 2018-05-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7044-170085	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ML-060-26825	
<b>File No. - N° de dossier</b> 060ml.F7044-170085	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-06-27</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Therrien, Jeremy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 060ml
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-4510 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 195 Southside road RESPONSIBILITY CODE: H9610 St.John's Newfoundland and Labrador A1C 5H2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Machinery and Services / Machineries et services  
maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Marine highway trailer as per Statement of Requirement Marine highway trailer as per Statement of Requirements	F7044	F7044	1	Each	\$		XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## REMORQUE MARINE D'AUTOROUTE

### TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	3
1.2 BESOIN.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	7
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
<b>PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>10</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....	11
<b>PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>12</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
<b>PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>14</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	14
6.2 BESOIN.....	14
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	14
6.5 RESPONSABLES .....	15
6.6 PAIEMENT.....	16
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	17
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	17
6.9 LOIS APPLICABLES .....	17
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	17
6.11 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE .....	18
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION .....	18
6.13 PRÉPARATION À LA LIVRAISON.....	18
6.14 OUTILS, PIÈCES DE RECHANGE ET ÉQUIPEMENT EN VRAC.....	18
6.15 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT .....	18
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>19</b>
ÉNONCÉ DES BESOINS .....	19
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>24</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	24
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>25</b>
CRITÈRES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	25
<b>ANNEXE D.....</b>	<b>26</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

LIGNES DIRECTRICES SUR L'IMMATRICULATION DES REMORQUES DOMESTIQUES .....	26
<b>ANNEXE E .....</b>	<b>34</b>
LIGNES DIRECTRICES SUR L'IMMATRICULATION DES REMORQUES ÉTRANGÈRES .....	34

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

## REMORQUE MARINE D'AUTOROUTE

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Article 6.2 des clauses du contrat éventuel

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées [2003](#) sont modifiées comme suit :

- L'Article 5, Présentation des soumissions, est modifié comme suit :
  - Le Paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit : « Le Canada exige que chaque soumission, à la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions ou sur demande de l'autorité contractante, par exemple dans le cas d'une soumission acheminée par Connexion postel, soit signée par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. Si une soumission est présentée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise. »
  - L'alinéa 2d. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) indiqué dans la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions, selon le cas; »
  - L'alinéa 2e. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de veiller à ce que le nom et le numéro d'entreprise - approvisionnement du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués dans la soumission; et »
- L'Article 6, Soumissions déposées en retard, le texte est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant : « TPSGC renverra les soumissions livrées après la date et l'heure de clôture stipulées dans la demande de soumissions, à moins que ces soumissions ne soient considérées comme des soumissions retardées selon les circonstances énoncées à l'article intitulé Soumissions retardées. Les soumissions transmises par un moyen autre que le service Connexion postel de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel, les conversations initiées par le Module de réception des soumissions à l'aide du service Connexion postel qui comporte un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une soumission déposée en retard seront supprimées. »
- L'Article 7, Soumissions retardées, est modifié comme suit :
  - Le Paragraphe 1 est modifié pour ajouter l'élément de preuve suivant : « d : une date et heure de l'envoi du service Connexion postel de la SCP indiquée dans l'activité de la conversation du service Connexion postel. »

- L'Article 8, Transmission par télécopieur, est entièrement supprimé et remplacé par l'article suivant :

« Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal

#### 1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux demandes de soumissions émises par l'administration centrale de TPSGC est le (819) 997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la demande de soumissions. Le numéro de télécopieur pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans la demande de soumissions.
- b. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission.
- c. Une soumission transmise par télécopieur constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions.

#### 2. Connexion postal

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postal fourni par la Société canadienne de postes](https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a) ([https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\\_connect\\_send\\_a](https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a)).
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit :
  - i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions, un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion postal dans laquelle le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des

- postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et le soumissionnaire peut répondre à la notification par courriel en transmettant sa soumission.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
  - e. L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l'administration centrale de TPSGC est : [TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca). Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
  - f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la demande de soumissions pour s'inscrire au service.
  - g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
    - i. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
    - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
    - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
    - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
    - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
    - vi. illisibilité de la soumission;
    - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
    - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
  - h. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des soumissions. »

### 2.1.1 Condition du matériel - soumission

Clause du Guide des CCUA [B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.2.1 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 août 2018, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

### **2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'Article 8 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence et tel qu'amendé à l'Article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la Partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont requis de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de un (1) Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I :	Soumission technique
Section II :	Soumission financière
Section III :	Attestations

Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie papier de la soumission à l'aide d'une autre méthode de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique aura préséance.

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique dans un (1) exemplaire papier.

Section II : Soumission financière dans un (1) exemplaire papier.

Section III : Attestations dans un (1) exemplaire papier.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
2. utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
2. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe C, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe C, Instruments de paiement électronique, n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du Guide des CUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

1. Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
2. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Pour être recevable, une soumission doit respecter tous les critères techniques obligatoires décrits.

Les critères techniques obligatoires M1 à M3 doivent être respectés pour être techniquement conformes. L'offrant doit soumettre les documents justificatifs requis conformément à cette exigence.

Les offres qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Exigences techniques obligatoires		
Item	Critères techniques obligatoires	Répondez-vous aux critères? (Oui ou non) Comment répondez-vous aux critères?
M1	Le soumissionnaire doit fournir une preuve objective qu'il a les connaissances techniques et la capacité prouvée de fournir et de soutenir des remorques de même taille, type et complexité qui sont l'objet de la présente Demande de proposition; en fournissant une liste détaillée de ces remorques (minimum de 2) vendues au cours des trois (3) dernières années avec les noms des clients.	Fournir des détails complets sur le lieu, le moment et les activités pour lesquelles les qualifications / expériences indiquées ont été obtenues. Fournir des dessins généraux pour au moins deux (2) remorques différentes certifiées pour utilisation sur les routes publiques que le soumissionnaire a produites.
M2	Le soumissionnaire doit avoir produit au moins une (1) remorque certifiée pour une utilisation sur les routes publiques d'une capacité de vingt-quatre mille (24 000) livres ou plus.	Fournir des dessins généraux d'au moins une (1) remorque ou autre documentation à l'appui.
M3	Le soumissionnaire doit être enregistré auprès de Transports Canada et autorisé à apposer l'étiquette de conformité de Transports Canada sur la remorque.	Fournir une certification de Transports Canada.

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### 4.1.2.1 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
  - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
  3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
  4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

#### **4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable, compte tenu de la date de livraison, avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le Canada se réserve le droit d'accepter la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas à la date de livraison du 31 août 2018. Si aucune offre ne respecte la date de livraison du 31 août 2018, le Canada se réserve le droit d'accepter la soumission recevable avec la meilleure date de livraison, dans la clause 2.2.1 de la DDP.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité - Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### **5.2.3 Déclaration de conformité**

Le soumissionnaire doit fournir une déclaration de conformité à chaque article de l'Annexe A, Énoncé des besoins.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'élément de ligne 1.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_ inclusivement.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

#### 6.4.3 Point de livraison

Le besoin doit être livré de manière intacte et exempte de tout dommage dû au transport.

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison unique identifié à la destination suivante:

Adresse : Canadian Coast Guard  
195 Southside Road  
St. John's (Newfoundland and Labrador) A1C 5H2

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jérémy Therrien  
Titre : Agent interne  
Direction : Services publics et Approvisionnement Canada  
Branche générale de l'approvisionnement maritime et de défense  
Secteur des services maritimes et des petits navires  
Direction du raboud, de la logistique et de la construction de petits navires  
Division de la machinerie et des services marins  
Adresse : 11 rue Laurier  
Place du Portage III, 6C2-28  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : (819) 420-4510  
Télécopieur : (819) 956-0897  
Courriel : [Jeremy.therrien@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Jeremy.therrien@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter au besoin. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

### 6.5.3 Autorité d'inspection

L'autorité d'inspection pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

L'autorité d'inspection représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité d'inspection; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter au besoin. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'élément de ligne 1, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

---

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

### 6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard; ou
- c. Dépôt direct.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Chaque facture doit être appuyée par :
  - a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat; et
  - b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement; et
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

### 6.10 Ordre de priorité des documents

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c. Annexe A, Énoncé des besoins; et
- d. la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

(L'autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

#### **6.11 Assurance - aucune exigence particulière**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

#### **6.12 Inspection et acceptation**

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences du besoin et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### **6.13 Préparation à la livraison**

Le besoin doit être entretenue, ajustée et livrée dans un état prêt une utilisation immédiate.

#### **6.14 Outils, pièces de rechange et équipement en vrac**

Pour la vérification de l'expédition, les outils, les pièces de rechange et tout l'équipement en vrac, qui sont expédiés en vrac avec la Remorque marine d'autoroute, doivent être inscrits sur un bordereau d'expédition ci-joint.

#### **6.15 Condition du matériel - contrat**

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

---

## ANNEXE A ÉNONCÉ DES BESOINS

### 1. Besoin

Fournir à la Garde côtière canadienne (CCG) à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, une quantité d'une (1) Remorque d'autoroute maritime de style col de cygne avec attelage à sellette et plateforme surbaissée. La Garde côtière canadienne utilisera la Remorque marine d'autoroute pour transporter une barge de trente (30) pieds sur l'autoroute et vers différentes destinations à travers la province de Terre-Neuve-et-Labrador. La remorque de la route maritime n'entrera pas en contact avec une grande étendue d'eau (rivière, canal, chenal, port, marécage, lac, mer, océan, etc.); ni d'eau douce ou d'eau salée.

### 2. Documents de référence, règles, règlements et normes

La Remorque d'autoroute marine doit respecter ou dépasser les exigences suivantes:

- a. Newfoundland Regulation 81/01;  
(<http://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/annualregs/2001/Nr010081.htm>)
- b. Loi sur la sécurité automobile (LSA);  
(<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/M-10.01/>)
- c. Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA);  
(<https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/reglements-crc-ch1038.htm>)
- d. Loi sur les transports routiers;  
(<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-12.01/>)
- e. Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC);  
(<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/ressources-lois-reglements-reginfo-index-46.htm>)
- f. Documents de normes techniques (DNT);  
(<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/ressources-lois-reglements-reginfo-index-46.htm>)
- g. Lignes directrices sur la conformité et la mise en application;  
(<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/ressources-lois-reglements-reginfo-index-46.htm>)
- h. Remorques: Exigences fédérales pour l'emplacement de système d'éclairage;  
(<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/ressources-lois-reglements-reginfo-index-46.htm>)
- i. Les exigences pour être autorisé et enregistré dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador;
- j. Toutes soudures doivent être effectuées conformément aux normes CSA;  
(<http://shop.csa.ca/fr/canada/construction-and-engineering/welding-and-structural-metals/icat/welding>)
- k. Les Lignes directrices sur l'immatriculation des remorques domestiques, Annexe D, pour les entreprises canadiennes; ou

---

Les Lignes directrices sur l'immatriculation des remorques étrangères, Annexe E pour les entreprises étrangères.

### 3. Exigences techniques

- a. La Remorque marine d'autoroute doit être capable de se connecter avec des connecteurs d'attelage à air directement à une semi-remorque pour le transport d'autoroute.
- b. La Remorque marine d'autoroute doit avoir un pont avant surélevé, un pont principal abaissé et un pont arrière surélevé. Voir l'Appendice A de l'Annexe A pour les informations de référence sur le concept de barge et de remorque. Guide de référence seulement, l'entrepreneur est responsable de produire les dessins de production et de les soumettre pour approbation à l'Autorité technique.
- c. La Remorque marine d'autoroute doit avoir une longueur minimale de pont de vingt-neuf (29) pieds.
- d. La Remorque marine d'autoroute doit être en mesure de transporter une charge totale minimale de vingt-quatre mille (24 000) livres.
- e. La Remorque marine d'autoroute doit être munie d'ancrages en « D » de trois (3) pouces tous les trois (3) pieds; de l'avant à l'arrière des deux côtés du pont avant, principal et arrière.
- f. La Remorque marine d'autoroute doit avoir une structure en tubes d'acier à section creuse de construction.
- g. La Remorque marine d'autoroute doit être sablée au métal blanc et préparée avec une (1) couche d'apprêt avant d'ajouter une (1) couche de finition d'Amerlock 2 (ou équivalent; préalablement approuvé par l'Autorité technique) en tant que couche finale. Chaque couche doit être appliquée selon les spécifications du fabricant, y compris le temps de séchage.
- h. Une fois la peinture de la Remorque marine d'autoroute terminée, les surfaces de pont avant, principal et arrière doivent être entièrement recouvertes d'une surface en bois traité sous pression.
- i. La Remorque marine d'autoroute doit avoir un attelage de pont avant à col de cygne SAE de deux (2) pouces.
- j. La remorque de la route maritime doit avoir des essieux tandem.
- k. La Remorque marine d'autoroute doit avoir une suspension pneumatique sur les deux essieux avec quatre (4) pneus par essieu.
- l. La Remorque marine d'autoroute doit être équipée de freins à tambour pneumatiques avec freins de stationnement à ressort sur les deux essieux, de paliers à bain d'huile avec système antiblocage ABS et d'un voyant ABS avec récepteurs d'air standard pour le raccordement d'un semi-remorque de transport.
- m. La Remorque marine d'autoroute doit avoir des pneus de dimensions suivantes: 245/70R17,5 radiales, dix-huit (18) plis.

- 
- n. La Remorque marine d'autoroute doit avoir huit (8) pneus installés et équilibrés sur huit (8) jantes en aluminium correspondantes.
  - o. La Remorque marine d'autoroute doit avoir deux (2) plateformes d'atterrissages correspondants sur le pont avant réglables en hauteur (Crics de remorque). Un (1) sur le côté droit et un (1) sur le côté gauche du col de cygne; de sorte que le pont plat de la Remorque marine d'autoroute puisse rester au niveau du sol lorsque la barge est chargée sur le pont principal et n'est pas raccordée à une semi-remorque de transport.
  - p. La Remorque marine d'autoroute doit avoir un branchement électrique standard pour la connexion de l'éclairage avec une semi-remorque de transport standard. Tous les éclairages doivent être des DEL de qualité marine avec câblage de qualité marine et conforme aux exigences du Département des Transports (DOT) pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador.
  - q. La Remorque marine d'autoroute doit être munie de deux (2) feux stroboscopiques à DEL de couleur ambre, montés sur le pont arrière et munis d'un interrupteur branché au faisceau de câble électrique principal pour le fonctionnement manuel depuis l'intérieur de la cabine du chauffeur.
  - r. La Remorque marine d'autoroute doit être munie deux (2) porte-drapeaux d'avertissement standards montés sur le pont arrière.
  - s. L'entrepreneur doit fournir une boîte de rangement étanche en aluminium verrouillable montée sur le pont arrière. Sa taille minimale doit être de soixante (60) pouces de long X trente (30) pouces de large X vingt-huit (28) pouces de hauteur. Il doit avoir une seule porte d'accès sur l'entière partie supérieure de la boîte. La boîte de rangement doit être montée sur la plate-forme arrière de sorte qu'aucun mouvement ne se produise pendant le voyage, mais doit pouvoir être facilement enlevé du pont arrière.
  - t. La Remorque marine d'autoroute doit être livrée entièrement assemblée.
  - u. La Remorque marine d'autoroute doit être munie de quatre (4) pneus de rechange installés et équilibrés sur quatre (4) jantes en aluminium de la même marque et du même modèle que celles installées sur la Remorque d'autoroute maritime. Ils ne seront pas attachés sur la Remorque d'autoroute maritime.
  - v. La plaque signalétique (plaque technique du fabricant) doit être installée sur la Remorque marine d'autoroute avec le nom de la marque, le modèle, le numéro de série et le numéro d'identification du véhicule (NIV).
  - w. La Remorque marine d'autoroute doit être munie d'un (1) vérin de remorque adéquat et d'une (1) clé à boulon adéquate pour les boulons de roue installés sur la Remorque d'autoroute maritime, conformément aux règlements sur les véhicules automobiles.
  - x. Tous les rebords coupants et les angles pointus de la Remorque marine d'autoroute doivent être arrondis de façon lisse et ergonomique.
  - y. Tout l'équipement et le matériel électriques de la Remorque marine d'autoroute doivent être installés conformément aux spécifications du fabricant. Tout l'équipement électrique installé doit pouvoir fonctionner simultanément avec tout autre équipement électronique installé.
  - z. La Remorque marine d'autoroute doit être munie de garde-boue conformes aux normes de Transports Canada.

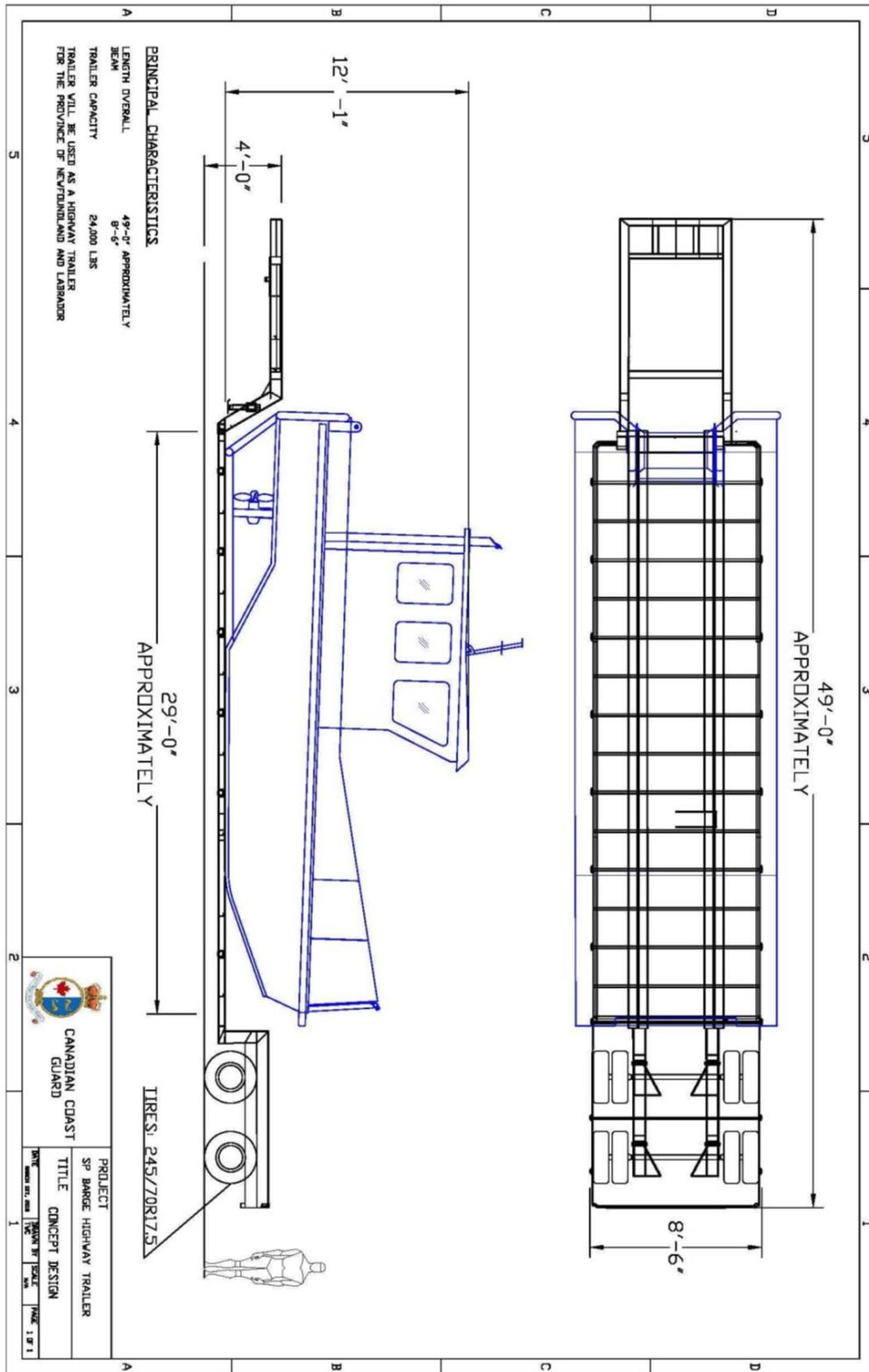
#### 4. Livrables

- a. Une (1) Remorque marine d'autoroute entièrement assemblée.
- b. Une plaque signalétique valide (plaque technique du fabricant) comprenant le nom de la marque, le modèle, le numéro de série et le numéro d'identification du véhicule (NIV) installés sur la Remorque marine d'autoroute.
- c. Une marque nationale de sécurité (MNS) valide est apposée sur la Remorque marine d'autoroute.
- d. Un certificat d'immatriculation valide pour Terre-Neuve-et-Labrador pour la Remorque marine d'autoroute.
- e. Les dessins finaux pour la Remorque marine d'autoroute dans un format électronique et un format papier.
- f. Les publications techniques requises pour la description, l'exploitation, l'installation, l'entretien et la réparation de la Remorque marine d'autoroute.
- g. La fiche du produit du fabricant montrant la liste complète des spécifications pour la Remorque marine d'autoroute.
- h. Quatre (4) pneus de rechange installés et équilibrés sur quatre (4) jantes en aluminium de la même marque et du même modèle que celles installées sur la Remorque marine d'autoroute.
- i. Un (1) vérin de remorque adéquat et une (1) clé à boulon adéquate pour les boulons de roue installés sur la remorque de la route maritime.

#### 5. Autorité d'inspection

L'autorité d'inspection du contrat est la même personne que le responsable technique désigné à la Partie 6 de l'Article 6.5.2 du contrat.

**6. Appendice A - Informations de référence sur la barge et la Remorque marine d'autoroute**



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

## **ANNEXE B INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA;
- Carte d'achat MasterCard; ou
- Dépôt direct.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

**ANNEXE C**  
**CRITÈRES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Pour être recevable, une offre financière doit avoir des prix dans tous les espaces réservés aux prix.

Besoin				
A	B	C	D	E
Description	Unité de délivrance	Quantité	Prix (\$ CAD)	Sous total (\$ CAD) (C x D)
Remorque marine d'autoroute selon l'énoncé des besoins	lt	1		
<b>Sous total avant les taxes Canadiennes (\$ CAD)</b>				

---

**ANNEXE D**  
**LIGNES DIRECTRICES SUR L'IMMATRICULATION DES REMORQUES DOMESTIQUES**

**DIRECTIVES POUR CONSTRUCTEUR CANADIEN DE REMORQUES AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION  
MINISTÉRIELLE POUR UTILISER ET APOSER LA MARQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ**

En vertu de la *Loi sur la sécurité automobile* (LSA), le ministre des Transports émet l'autorisation d'apposer la **marque nationale de sécurité** (MNS) aux entreprises engagées dans la construction de véhicules au Canada. Le paragraphe 4 de la Loi stipule que « ...le transport interprovincial ou la livraison à cette fin, par une entreprise, de matériels (véhicules) fabriqués au Canada et appartenant à une catégorie déterminée par règlement sont subordonnés (doivent être soumis) à l'apposition sur eux de la marque nationale de sécurité ». Les directives ci-jointes fournissent les renseignements nécessaires afin de permettre à un **constructeur canadien de remorques** de soumettre une demande d'autorisation ministérielle d'apposer la marque nationale de sécurité, ou de mettre à jour leur dossier lié à une MNS déjà en vigueur.

L'acceptation finale de cette demande ne constitue pas l'endossement d'un constructeur ou un véhicule en particulier. Il s'agit plutôt d'une validation qu'un constructeur autorisé à apposer la MNS a démontré une connaissance de la LSA, le Règlement et, selon les informations fournies, la capacité de certifier lui-même sa production de véhicule afin de se conformer aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) pertinentes sous un régime d'auto-certification.

En outre, il faut noter que cette demande d'information n'est pas une demande approfondie, mais plutôt une demande relative à une partie des normes pertinentes. Les fabricants doivent s'assurer que la conformité s'applique pour toutes les normes fédérales applicables. L'annexe III du règlement doit être consulté afin de déterminer les normes qui s'appliquent à chaque catégorie réglementée de véhicule. Une fois les normes applicables identifiées, le constructeur doit certifier que sa production du véhicule est en conformité avec toutes les exigences des normes applicables.

Pour les normes qui exigent des tests, les fabricants doivent soumettre des documents de test en vertu des de l'Article 5(1) (g) de la LSA, qui stipule que : « ...tenue et fourniture, conformément aux règlements, de dossiers relatifs à la conception, à la fabrication, aux essais ou au rendement sur le terrain des matériels, en vue de

- (i) permettre à l'inspecteur de procéder aux vérifications de conformité à toutes les exigences applicables... »

Afin qu'un inspecteur puisse déterminer conformité, les registres d'essais doivent être clairs, concis et complet et doivent suivre les exigences de la norme dans le même ordre qu'ils apparaissent dans la norme. Les tests doivent inclure les détails des composantes testées, les photos de l'essai, une description de l'équipement de test et sa calibration, et des informations similaires normalement trouvés dans un rapport technique. Les rapports d'essai qui ne permettent pas la détermination de la conformité entraînera la demande à être rejetées.

Les entreprises doivent également être conscientes que la certification est un « processus continu », ce qui signifie qu'elle nécessite un entretien continu. Transports Canada utilise un programme de vérification où les inspecteurs de TC peuvent visiter au hasard un constructeur afin de surveiller sa capacité à assurer la conformité des véhicules importés sur une base continue. Les contraventions de la LSA sont assujetties aux amendes et pénalités trouvés dans la section *Infractions et peines* de la LSA.

La Loi sur la sécurité automobile (LSA), le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA), les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC), les Document de normes techniques (DNT) et les Méthodes d'essai (ME) ainsi que d'autres informations pertinentes telles que les *Lignes directrices sur la conformité et la mise en application* peuvent être consultés à l'adresse Web suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/normes-securite-vehicules.html>

**1. Formulaires et documents d'affaires**

- 1.1 Compléter et soumettre le formulaire intitulé; « DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'APPOSER LA MARQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ » disponible à la page 6.
  - o Veuillez nous indiquer s'il s'agit d'une nouvelle demande ou une mise à jour de dossier d'entreprise.
- 1.2 Pour de **nouvelles** demandes de MNS, compléter et soumettre le formulaire intitulé « DEMANDE D'ASSIGNATION D'UN CODE D'IDENTIFICATION MONDIAL » disponible à la page 7.
  - o Vous recevrez le code WMI fois que la marque nationale de sécurité sera émise.
- 1.3 Fournir une copie de votre certificat d'enregistrement d'entreprise ou d'incorporation (fédéral ou provincial).
- 1.4 Fournir une copie d'enregistrement de votre numéro d'entreprise (p. ex., la TVH, la TPS/TVQ, le [numéro d'entreprise](#) (NE) avec la société avec l'Agence du revenu du Canada).

**2. Étiquette de conformité**

- 2.1 Soumettre un échantillon de l'étiquette de conformité complétée selon les exigences du paragraphe 6 du RSVA ainsi que sa localisation tel qu'apposée sur un modèle typique de remorque que vous fabriquez. L'étiquette de conformité doit être apposée sur la partie avant gauche de la remorque afin d'en faciliter la lecture depuis l'extérieur. Elle doit être fixé en permanence au véhicule, être résistante ou protégée contre toutes les conditions météorologiques à laquelle l'étiquette peut être exposé, avoir un lettrage qui est; claire et indélébile, en retrait, en relief ou d'une couleur qui contraste avec la couleur de l'étiquette de fond, être en majuscules et chiffres d'au moins 2 mm de hauteur; et avoir des unités métriques identifiés par le nom ou le symbole approprié. Le dessin reproduisant la marque nationale de sécurité doit avoir un diamètre d'au moins 13 mm. Consultez la réglementation pour de plus amples détails.

Des exemples de formats typiques d'étiquette de conformité suivent :

Remorque - générique

MANUFACTURED BY/FABRIQUÉ PAR: _____		
TYPE: _____	DATE: _____	
GVWR/PNBV _____ KG V.I.N./N.I.V: _____		
GAWR/PNBE KG	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS. / PRESS.DE GONFL. À FROID PSI/LPC KPA

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

Remorque - récréative

MANUFACTURED BY/FABRIQUÉ PAR: _____		
TYPE: _____	DATE: _____	
GVWR/PNBV _____ KG V.I.N./N.I.V.: _____		
GAWR/PNBE KG	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS. / PRESS. DE GONFL. À FROID PSI/LPC KPA
CARGO-CARRYING CAPACITY: _____ KG CALCULATED WITH THE FRESH WATER TANKS FULL (COLD _____ KG HOT _____ KG) AND THE WASTE WATER TANKS EMPTY		CAPACITÉ DE CHARGEMENT: _____ KG CALCULÉE AVEC LES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE PLEINS (FROIDE _____ KG CHAUDE _____ KG) ET LES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES VIDES
MASS OF WASTE WATER TANKS FULL: _____ KG		MASSE DES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES PLEINS: _____ KG

**3. Système d'éclairage et dispositifs rétro réfléchissants**

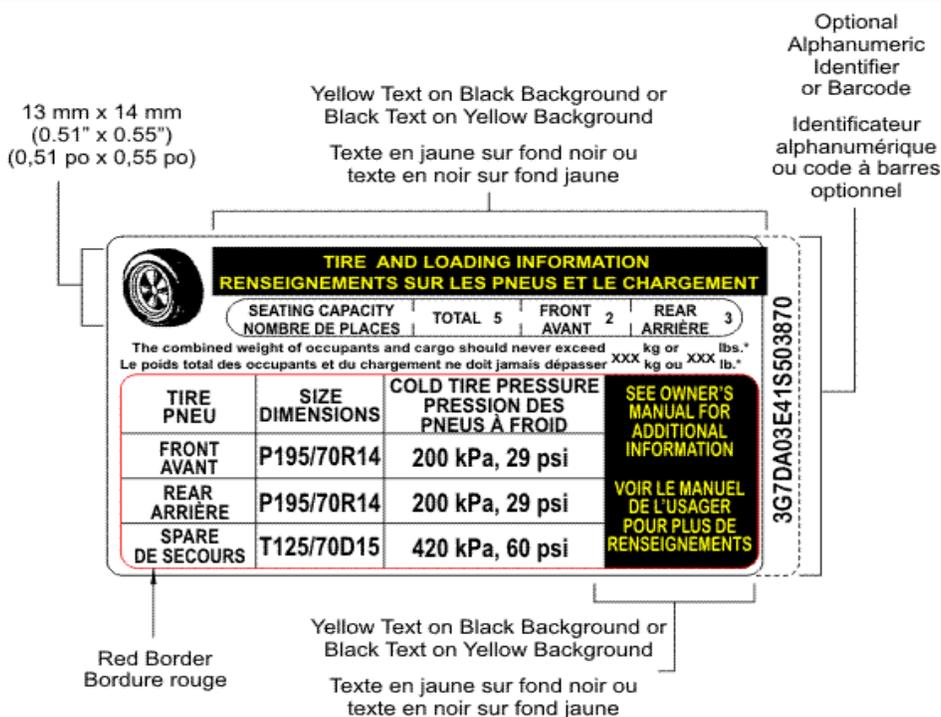
- 3.1 Soumettre un dessin technique et / ou photographies montrant une vue de face, de côté et de l'arrière indiquant l'emplacement du système d'éclairage prescrit et dispositifs rétro-réfléchissants installés sur la remorque selon la norme NVSAC 108. Inclure les dimensions entières de la remorque.
- 3.2 Fournir les repères codés SAE ou DOT des lampes qui seront installés sur les remorques.

**4. Sélection des pneus et des jantes pour les véhicules automobiles d'un PNBV de plus de 4 536 kg (selon le cas)**

- 4.1 Soumettre des photos des marques de jante qui sont requises en vertu du paragraphe S5.2 du DNT 120

**5. Sélection des pneus et des jantes pour les véhicules automobiles d'un PNBV de 4 536 kg ou moins (selon le cas)**

- 5.1 Soumettre des photos des marques de jante qui sont requises en vertu du paragraphe S4.4.2 du DNT 110
- 5.2 Soumettre une photographie claire de la plaque du véhicule (étiquette de pneu) apposée sur le véhicule en vertu du DNT 110. Consultez la réglementation pour de plus amples renseignements. Un échantillon suit :



\* For trailers, this statement should read:  
"The weight of cargo should never exceed XXX kg or XXX lbs."

\* Sur les remorques, le libellé est le suivant :  
« Le poids du chargement ne doit jamais dépasser XXX kg ou XXX lb. »

**6. Règlement sur la sécurité des pneus de véhicule automobile** (DNT 119, Nouveaux pneus pour véhicules automobiles d'un PNBV de plus de 4 536 kg et pour motocyclettes; DNT 139, Nouveaux pneus à carcasse radiale pour véhicules automobiles d'un PNBV de 4 536 kg ou moins) (*selon le cas*)

6.1 Soumettre des renseignements sur les pneus (des photos peuvent être soumises) requises en vertu du paragraphe S6.5 du DNT 119 et S5.5 du DNT 139. Consultez le <http://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/reglements-dors2013-198.html> pour un lien au Règlement sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, ainsi que les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) et Documents de normes techniques (DNT) qui s'y rattachent.

**7. Numéro d'identification du véhicule**

7.1 Soumettre un échantillon point-par-point des composantes alphanumériques utilisées pour la composition d'un numéro d'identification du véhicule en vertu des exigences de la norme NSVAC 115. Dans l'absence de code d'identification mondial de fabricant tel que visé aux alinéas (3)a) et a.1) de la norme NSVAC 115, veuillez soumettre un compte-rendu dans la limite du possible en vertu des exigences de la norme NSVAC 115.

**8. Systèmes de freinage à air comprimé** (*selon le cas*)

Soumettre des rapports de test pour démontrer la conformité aux exigences du DNT 121;

8.1 schématique de plomberie;

8.2 temps de serrage des freins S5.3.3 et S5.3.4;

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

8.3 S5.6.1. (a) force de freinage statique doit être  $\geq 0,28$ ;

8.4 fournir charte de comparaison entre les spécifications des composantes et de la remorque d'essai;

8.5 S5.2.3.1, S5.2.3.2.

**9. Dispositifs de protection arrière** (*selon le cas*)

9.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 223.

**10. Dispositifs d'ancrage des chargements de remorque** (*selon le cas*)

10.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 905.

**11. Remorques pour motoneige** (*selon le cas*)

11.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 906.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

## DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'APPOSER LA MARQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ

Par l'entremise de cette demande, (la compagnie) \_\_\_\_\_ souhaite; (s.v.p. préciser)

- obtenir l'autorisation ministérielle d'apposer la marque nationale de sécurité (MNS) aux véhicules qu'elle fabrique au Canada, ou
- mettre à jour son dossier MNS # \_\_\_\_\_ (s.v.p. indiquer votre numéro MNS)

### L'adresse physique de l'endroit où la MNS sera affixée (À Noter : Adresse physique requise) :

Rue	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone (avec indicatif régional)	Numéro de télécopieur (avec indicatif régional)	Site Web	

### L'adresse postale (si différente de l'adresse physique) :

Rue	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone (avec indicatif régional)	Numéro de télécopieur (avec indicatif régional)	Adresse courriel de l'entreprise (optionnel)	

### Prière de fournir (au besoin) une liste d'adresses supplémentaires où la MNS sera affixée :

Liste jointe : veuillez cocher la case appropriée avec un [ X ]

- Oui, veuillez indiquer le nombre de pages \_\_\_\_\_;
- Non

### Catégories de véhicules fabriqués par la compagnie (selon l'annexe III du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles)

Catégorie de véhicule	Production annuelle anticipée
	Champ de distribution anticipé (liste de province(s))
Catégorie de véhicule	Production annuelle anticipée
	Champ de distribution anticipé (liste de province(s))
Catégorie de véhicule	Production annuelle anticipée
	Champ de distribution anticipé (liste de province(s))

### Le nom de la personne responsable pour la conformité des véhicules :

Nom (caractères d'imprimerie S.V.P.)	Titre (caractères d'imprimerie S.V.P.)	
Numéro de téléphone (avec indicatif régional)	Numéro de télécopieur (avec indicatif régional)	Courriel
Signature		Date (aaaa-mm-jj)

Il est essentiel que le spécialiste désigné ci-dessus participe aux phases d'ingénierie et de conception des véhicules et qu'il soit informé des règlements à respecter en vertu de la *Loi sur la sécurité automobile* (Canada).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

**DEMANDE D'ASSIGNATION D'UN CODE D'IDENTIFICATION MONDIAL**  
**Tel que prescrit par la norme 115 du règlement sur la sécurité des véhicules automobiles**

**À noter :** Le nom l'entreprise tel qu'apparaissant sur son certificat d'entreprise doit correspondre au nom sur la demande.

Nom du fabricant de véhicules

**L'adresse physique où le code d'identification mondial sera utilisé (Note : Adresse physique requise) :**

Rue	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone (avec indicatif régional)		Numéro de télécopieur (avec indicatif régional)	Site Web

**L'adresse postale (si différente de l'adresse physique) :**

Rue	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone (avec indicatif régional)		Numéro de télécopieur (avec indicatif régional)	Adresse courriel de l'entreprise ( <i>optionnel</i> )

**Prière de fournir (au besoin) une liste d'adresses supplémentaires où le code d'identification mondiale sera utilisé :**

Liste jointe : veuillez cocher la case appropriée avec un [ X ]

- Oui, veuillez indiquer le nombre de pages \_\_\_\_\_ ;  
 Non

**Catégorie de véhicule : veuillez indiquer par un [ X ] les catégories de véhicules construits par l'entreprise**

<input type="checkbox"/> Remorque	<input type="checkbox"/> Chariot de conversion	<input type="checkbox"/> Autobus	<input type="checkbox"/> Motocyclette
<input type="checkbox"/> Motocyclette à usage restreint	<input type="checkbox"/> Véhicule de tourisme à usages multiples	<input type="checkbox"/> Voiture de tourisme	<input type="checkbox"/> Motoneige
<input type="checkbox"/> Traîneau de motoneige	<input type="checkbox"/> Camion	<input type="checkbox"/> Véhicule à basse vitesse	<input type="checkbox"/> Véhicule à trois roues

Volume de production anticipé : veuillez cocher A) ou B)

- A) Une production moins de 1000 véhicules par année  
 B) Une production de 1000 véhicules et plus par année

**Le nom de la personne responsable pour cette demande :**

Nom (caractères d'imprimerie S.V.P.)	Titre (caractères d'imprimerie S.V.P.)	Courriel
Signature		Date (aaaa-mm-jj)

(Sous l'autorisation de Transports Canada, l'ACCV vous assignera un code d'identification mondial selon l'information donnée plus haut)

**Note pour ACCV :**

La marque nationale de sécurité a été assignée à la présente compagnie : \_\_\_\_\_

Autorisation d'assigner un code d'identification mondiale de fabricant : \_\_\_\_\_

Inspecteur de Transports Canada : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Date (aaaa-mm-jj) : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

**Notes additionnelles :**

Expédiez tous les renseignements requis à Transport Canada;

- Les soumissions électroniques sont préférables et tous les documents peuvent être envoyées à :  
[sa-mvs@tc.gc.ca](mailto:sa-mvs@tc.gc.ca)
  - Veuillez noter que notre limite de taille de pièce jointe pour courriel entrant est de 5 mégaoctets par envoi. Si vous envoyez plusieurs courriels pour une soumission, veuillez-vous assurer de les identifier en conséquence (ex : message 1 de 4, message 2 de 4, etc.)

**Par écrit au :** Transports Canada  
Sécurité des véhicules automobiles  
Place de Ville, Tour C  
330 rue Sparks  
Ottawa, Ontario K1A 0N5 (Canada)

En raison d'un volume quotidien élevé de demandes reçues par ce bureau, veuillez allouer **quatre (4) à six (6) semaines pour l'examen et le traitement d'une demande**, en tenant compte que tous les renseignements requis ont été fournis, exacts, et dans le même ordre que demandé.

- À noter que les documents incomplets ou soumis au hasard seront retournés non traités et devront être soumis de nouveau au complet.
- Nous vous aviserons lorsque le processus est complété.

---

**ANNEXE E**  
**LIGNES DIRECTRICES SUR L'IMMATRICULATION DES REMORQUES ÉTRANGÈRES**

**DIRECTIVES POUR CONSTRUCTEUR ÉTRANGER DE REMORQUES POUR INSCRIPTION À L'ANNEXE G DU PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE DE TRANSPORTS CANADA**

Le but du programme d'**Autorisation préalable de l'Annexe G** est de permettre aux importateurs commerciaux canadiens d'utiliser un processus simplifiée lors de l'importation de véhicules neufs entièrement conformes aux normes canadiennes provenant directement de constructeurs étrangers inscrits à l'Annexe G. Les directives ci-jointes fournissent les renseignements nécessaires à un **constructeur étranger de remorques** voulant soumettre une demande d'inscription à l'Annexe G du programme d'autorisation préalable de Transports Canada, ou de mettre à jour un dossier de l'Annexe G déjà en vigueur.

L'acceptation finale de cette demande ne constitue pas l'endossement d'un constructeur ou un véhicule en particulier. Il s'agit plutôt d'une validation qu'un constructeur étranger inscrit au programme d'Autorisation préalable de l'Annexe G a démontré une connaissance de la LSA, le Règlement et, selon les informations fournies, la capacité de certifier lui-même sa production de véhicule afin de se conformer aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) pertinentes sous un régime d'auto-certification.

En outre, il faut noter que cette demande d'information n'est pas une demande approfondie, mais plutôt une demande relative à une partie des normes pertinentes. Les fabricants doivent s'assurer que la conformité s'applique pour toutes les normes fédérales applicables. L'Annexe III du règlement doit être consulté afin de déterminer les normes qui s'appliquent à chaque catégorie réglementée de véhicule. Une fois les normes applicables identifiées, le constructeur doit certifier que sa production du véhicule est en conformité avec toutes les exigences des normes applicables.

Pour les normes qui exigent des tests, les fabricants doivent soumettre des documents de test en vertu des de l'article 5(1) (g) de la LSA, qui stipule que : « *...tenue et fourniture, conformément aux règlements, de dossiers relatifs à la conception, à la fabrication, aux essais ou au rendement sur le terrain des matériels, en vue de*

- (i) permettre à l'inspecteur de procéder aux vérifications de conformité à toutes les exigences applicables... »

Afin qu'un inspecteur puisse déterminer conformité, les registres d'essais doivent être clairs, concis et complet et doivent suivre les exigences de la norme dans le même ordre qu'ils apparaissent dans la norme. Les tests doivent inclure les détails des composantes testées, les photos de l'essai, une description de l'équipement de test et sa calibration, et des informations similaires normalement trouvé dans un rapport technique. Les rapports d'essai qui ne permettent pas la détermination de la conformité entraînera la demande à être rejetées.

Les entreprises doivent également être conscientes que la certification est un « processus continu », ce qui signifie qu'elle nécessite un entretien continu. Transports Canada utilise un programme de vérification où les inspecteurs de TC peuvent visiter au hasard un importateur afin de surveiller sa capacité à assurer la conformité des véhicules importés sur une base continue. Les contraventions de la LSA sont assujetties aux amendes et pénalités trouvés dans la section *Infractions et peines* de la LSA.

La *Loi sur la sécurité automobile* (LSA), le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA), les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC), les Document de normes techniques (DNT) et les Méthodes d'essai (ME) ainsi que d'autres informations pertinentes telles que les *Lignes directrices sur la conformité et la mise en application* peuvent être consultés à l'adresse Web suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/normes-securite-vehicules.html>

## 1. Formulaires et documents connexes

- 1.1 Compléter et soumettre le formulaire intitulé; « FORMULAIRE POUR CONSTRUCTEUR ÉTRANGER DE VÉHICULE - INSCRIPTION ET MISE À JOUR AU PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE » disponible à la page 6.
- Veuillez nous indiquer s'il s'agit d'une nouvelle demande ou une mise à jour de dossier d'entreprise.
- 1.2 Veuillez fournir confirmation que votre entreprise dispose d'un Code d'identification mondial, communément connu sous le nom de World Manufacturer Identification (WMI) en anglais :
- Veuillez fournir confirmation que votre entreprise figure sur le site Web du National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) pour la partie 565 et la partie 566 *Manufacturer identification* pour la classe de véhicule dont vous faite demande. Cette information peut être vérifiée au <http://www.nhtsa.gov/cars/rules/manufacture> (*disponible en anglais seulement*).
  - Nous regrettons que, sans cette confirmation, nous serons incapables de traiter la demande.
  - Des renseignements supplémentaires sur l'enregistrement WMI sont également disponibles sur le site Web du Society of Automotive Engineers au <http://www.sae.org/standardsdev/groundvehicle/vin.htm> (*disponible en anglais seulement*).
- 1.3 Fournir une copie de votre document ou certificat d'enregistrement d'entreprise ou incorporation.

## 2. Étiquette de conformité

- 2.1 Soumettre un échantillon de l'étiquette de conformité complétée selon les exigences du paragraphe 6 du RSVA ainsi que sa localisation tel qu'apposée sur un modèle typique de remorque que vous fabriquez. L'étiquette de conformité doit être apposée sur la partie avant gauche de la remorque afin d'en faciliter la lecture depuis l'extérieur. Elle doit être fixé en permanence au véhicule, être résistante ou protégée contre toutes les conditions météorologiques à laquelle l'étiquette peut être exposé, avoir un lettrage qui est; claire et indélébile, en retrait, en relief ou d'une couleur qui contraste avec la couleur de l'étiquette de fond, être en majuscules et chiffres d'au moins 2 mm de hauteur; et avoir des unités métriques identifiés par le nom ou le symbole approprié. Consultez la réglementation pour de plus amples détails.

Des exemples de formats typiques d'étiquette de conformité suivent;

Remorque - générique

MANUFACTURED BY/FABRIQUÉ PAR: _____		
TYPE: _____		DATE: _____
GVWR/PNBV _____ KG		V.I.N./N.I.V: _____
GAWR/PNBE KG	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS. / PRESS.DE GONFL. À FROID PSI/LPC KPA
THIS VEHICLE CONFORMS TO ALL APPLICABLE STANDARDS PRESCRIBED UNDER THE CANADIAN MOTOR VEHICLE SAFETY REGULATIONS IN EFFECT ON THE DATE OF MANUFACTURE / CE VÉHICULE EST CONFORME À TOUTES LES NORMES QUI LUI SONT APPLICABLES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION		

Remorque récréative

MANUFACTURED BY/FABRIQUÉ PAR: _____			
TYPE: _____		DATE: _____	
GVWR/PNBV _____ KG		V.I.N./N.I.V: _____	
GAWR/PNBE KG	TIRE/PNEU - DIMENSION - RIM/JANTE	COLD INFL. PRESS. / PRESS. DE GONFL. À FROID PSI/LPC                      KPA	
THIS VEHICLE CONFORMS TO ALL APPLICABLE STANDARDS PRESCRIBED UNDER THE CANADIAN MOTOR VEHICLE SAFETY REGULATIONS IN EFFECT ON THE DATE OF MANUFACTURE / CE VÉHICULE EST CONFORME À TOUTES LES NORMES QUI LUI SONT APPLICABLES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE DE SA FABRICATION			
CARGO-CARRYING CAPACITY: _____ KG CALCULATED WITH THE FRESH WATER TANKS FULL (COLD _____ KG HOT _____ KG) AND THE WASTE WATER TANKS EMPTY		CAPACITÉ DE CHARGEMENT: _____ KG CALCULÉE AVEC LES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE PLEINS (FROIDE _____ KG CHAUDE _____ KG) ET LES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES VIDES	
MASS OF WASTE WATER TANKS FULL: _____ KG		MASSE DES RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES PLEINS: _____ KG	

**3. Système d'éclairage et dispositifs rétro réfléchissants**

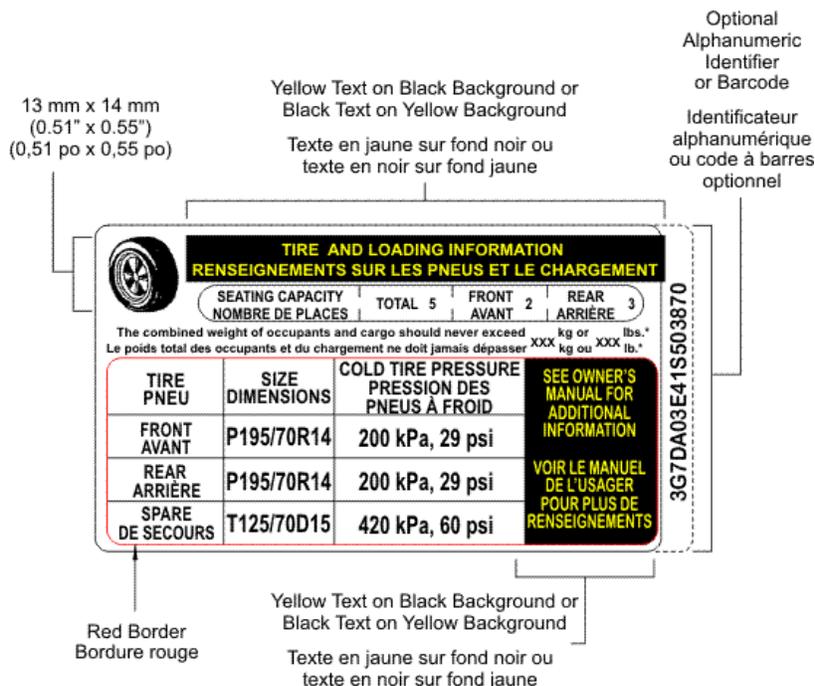
- 3.1 Soumettre un dessin technique et / ou photographies montrant une vue de face, de côté et de l'arrière indiquant l'emplacement du système d'éclairage prescrit et dispositifs rétro réfléchissants installés sur la remorque selon la norme NVSAC 108. Inclure les dimensions entières de la remorque.
- 3.2 Fournir les repères codés SAE ou DOT des lampes qui seront installés sur les remorques.

**4. Sélection des pneus et des jantes pour les véhicules automobiles d'un PNBV de plus de 4 536 kg (selon le cas)**

- 4.1 Soumettre des photos des marques de jante qui sont requises en vertu du paragraphe S5.2 du DNT 120.

**5. Sélection des pneus et des jantes pour les véhicules automobiles d'un PNBV de 4 536 kg ou moins (selon le cas)**

- 5.1 Soumettre des photos des marques de jante qui sont requises en vertu du paragraphe S4.4.2 du DNT 110.
- 5.2 Soumettre une photographie claire de la plaque du véhicule (étiquette de pneu) apposée sur le véhicule en vertu du DNT 110. Consultez la réglementation pour de plus amples renseignements. Un échantillon suit.



\* For trailers, this statement should read:  
"The weight of cargo should never exceed XXX kg or XXX lbs."

\* Sur les remorques, le libellé est le suivant :  
« Le poids du chargement ne doit jamais dépasser XXX kg ou XXX lb. »

**6. Règlement sur la sécurité des pneus de véhicule automobile** (DNT 119, Nouveaux pneus pour véhicules automobiles d'un PNBV de plus de 4 536 kg et pour motocyclettes; DNT 139, Nouveaux pneus à carcasse radiale pour véhicules automobiles d'un PNBV de 4 536 kg ou moins) (*selon le cas*)

- 6.1 Soumettre des renseignements sur les pneus (des photos peuvent être soumises) requises en vertu du paragraphe S6.5 du DNT 119 et S5.5 du DNT 139. Consultez le <http://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/reglements-dors2013-198.html> pour un lien au Règlement sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, ainsi que les Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) et Documents de normes techniques (DNT) qui s'y rattachent.

**7. Numéro d'identification du véhicule**

- 7.1 Soumettre un échantillon d'une composition de numéro d'identification du véhicule en conformité à la norme NSVAC 115.

**8. Systèmes de freinage à air comprimé** (*selon le cas*)

Soumettre des rapports de test pour démontrer la conformité aux exigences du DNT 121;

- 8.1 schématique de plomberie;
- 8.2 temps de serrage des freins S5.3.3 et S5.3.4;
- 8.3 S5.6.1. (a) force de freinage statique doit être  $\geq 0.28$ ;
- 8.4 fournir charte de comparaison entre les spécifications des composantes et de la remorque d'essai;

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

8.5 S5.2.3.1, S5.2.3.2.

**9. Dispositifs de protection arrière** *(selon le cas)*

9.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 223.

**10. Dispositifs d'ancrage des chargements de remorque** *(selon le cas)*

10.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 905.

**11. Remorques pour motoneige** *(selon le cas)*

11.1 Soumettre des informations pour démontrer la conformité à la norme NSVAC 906.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

**FORMULAIRE POUR CONSTRUCTEUR ÉTRANGER DE VÉHICULE  
INSCRIPTION ET MISE À JOUR AU PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE**

S.V.P. sélectionner [ X ] l'une des options suivantes:     Nouvelle demande    ou     Mise-à-jour de dossier

Nom du manufacturier ou constructeur	
Site Web	Code d'identification mondial (WMI)
Adresse	
Ville	État ou région
Code ou référence postale	Pays
<b>Individu responsable de l'assurance de la conformité</b>	
Nom	Numéro de téléphone (inclure code régional et/ou du pays)
Adresse de courriel	Numéro de télécopieur (inclure code régional et/ou du pays)
Signature	Date (aaaa-mm-jj)

Classes réglementés de véhicule fabriqué (utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire)			Volume annuel estimé (unités par an)
Classe of véhicule	Marque	Modèle	

**Liste d'importateurs commerciaux canadiens lors de l'enregistrement**

Coordonnées de l'importateur commercial canadien	
Nom de l'entreprise	# compte RM d'importation/exportation avec l'Agence du revenu du Canada
Adresse	
Nom du représentant, titre/position, téléphone, courriel	
Coordonnées de l'importateur commercial canadien	
Nom de l'entreprise	# compte RM d'importation/exportation avec l'Agence du revenu du Canada
Adresse	
Nom du représentant, titre/position, téléphone, courriel	
<b>À NOTER : VOUS POUVEZ FOURNIR UNE LISTE ELECTRONIQUE D'IMPORTATEURS COMMERCIAUX</b>	

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

CANADIENS (Microsoft Excel ou Word) OU SUR UNE FEUILLE SÉPARÉE SI NÉCESSAIRE

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7044-170085/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7044-170085

N° de la modif - Amd. No.  
N° du dossier - File No.  
060ml.F7044-170085

Id de l'acheteur - Buyer ID  
060ml  
N° CCC/CCC No. - N° VME/ FMS No.

---

**Notes additionnelles :**

Expédiez tous les renseignements requis à Transport Canada;

- Les soumissions électroniques sont préférables et tous les documents peuvent être envoyées à :  
[sa-mvs@tc.gc.ca](mailto:sa-mvs@tc.gc.ca)
  - Veuillez noter que notre limite de taille de pièce jointe pour courriel entrant est de cinq (5) mégaoctets par envoi. Si vous envoyez plusieurs courriels pour une soumission, veuillez-vous assurer de les identifier en conséquence (ex : message 1 de 4, message 2 de 4, etc.)

**Par écrit au :** Transports Canada  
Sécurité des véhicules automobiles  
Place de Ville, Tour C  
330 rue Sparks  
Ottawa, Ontario K1A 0N5 (Canada)

En raison d'un volume quotidien élevé de demandes reçues par ce bureau, veuillez allouer **quatre a six semaines pour l'examen et le traitement d'une demande**, en tenant compte que tous les renseignements requis ont été fournis, exacts, et dans le même ordre que demandé.

- À noter que les documents incomplets ou soumis au hasard seront retournés non traités et devront être soumis de nouveau au complet.
- Nous vous aviserons lorsque le processus est complété.